



Cabinet GERLOGE
9 Rue la Bruyère
75009 PARIS

*Bar à
payer 16/12/2020*

Paris, le 10 décembre 2020

Jean-Michel TROUVIN
jmtrouvin@trouvin-avocats.fr

Pierre-Emmanuel TROUVIN
ptrouvin@trouvin-avocats.fr

Laurent MARTIGNON
lmartignon@trouvin-avocats.fr

Avocats au Barreau de Paris

**Nos réf. : 6459 - GERLOGE (SCI MICHEL THOMAS) / SARL SOARES - 11/13 RUE
GASTON REBUFFAT 75019 PARIS - /PTR
Ref : G.00222.0266.9000.00006
Date d'échéance : 12/08/2020**

Stéphanie BOURDIGUEL
Assistante Juridique

NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES N°: 61.6459-20

Honoraires

800,00 €

- Ouverture dossier,
- Etude des pièces,
- Rédaction assignation acquisition clause résolutoire v1 (30/04/20),
- Etude délais signification assignation COVID 19,
- Rédaction déclaration de créance - liquidation judiciaire,
- Entretien téléphoniques,
- Correspondances,

16 DEC 2020

16 DEC. 2020
PAYÉ

Total soumis

800,00 €

Montant TVA à 20,00 %

160,00 €

Total TTC

960,00 €

34 rue de Bassano
75008 PARIS
Tél. : 01 47 63 42 10
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art.L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Le règlement de cette facture doit intervenir au comptant à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué.
Les intérêts de retard applicables 30 jours après l'émission de la facture sont de trois fois le taux d'intérêt légal.

BRED PARIS VILLIERS
IBAN : FR76 1010 7001 5200 4120 7580 164
BIC : BREDFRPP

**Cabinet TROUVIN, SARL au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS PARIS n° 883453383
numéro d'Identification Intracommunautaire FR 61 883453383
SIRET n°88345338300019**